

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2009

Révision: 26.11.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **SPORTAK HF**

- Code du produit: 0184SPORT00
- Emploi de la substance / de la préparation: Fongicide
- Composition: Prochloraze 450 g/l

- Producteur/fournisseur/distributeur:
PHYTEUROP
53, rue RASPAIL
92594 LEVALLOIS-PERRET
Tél : 01 47 59 77 00
Fax : 01 47 37 54 52

- Service chargé des renseignements:
+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
e-mail : fds@phyteurop.fr

- Renseignements en cas d'urgence:
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

CENTRE ANTI-POISONS :
- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
- LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
- MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

2 Identification des dangers

- Principaux dangers:



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

- Composants dangereux:

CAS: 67747-09-5	PROCHLORAZE	Xn, N; R 22-50/53	40,0%
EINECS: 266-994-5			

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2009

Révision: 26.11.2009

Nom du produit: SPORTAK HF

	Solvant aromatique lourd ND	☒ Xn, ☒ N; R 51/53-65-66-67	(suite de la page 1) 25,0-50,0 %
CAS: 97-64-3 EINECS: 202-598-0	lactate d'éthyle	☒ Xi; R 10-37-41	≤5,0%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:** Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas explosif.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· **Température maximale de stockage:** 30 °C

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2009

Révision: 26.11.2009

Nom du produit: SPORTAK HF

· **Température minimale de stockage:** 0 °C

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**



Gants en néoprène

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'éclair:** 64°C

· **Température d'inflammation:** 500°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20°C:** 2 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,126 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Emulsionnable

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2009

Révision: 26.11.2009

Nom du produit: SPORTAK HF

(suite de la page 3)

· valeur du pH (10 g/l) à 20°C: 7,0-8,0

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter:** Oxydants puissants
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* 11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	1715 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4100 mg/kg (rat)

67747-09-5 PROCHLORAZE

Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2100 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2,16 mg/l (rat)

Solvant aromatique lourd ND

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif

* 12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**

· **Toxicité aquatique:**

Oral	EC50/48h	1,2 mg/l (daphnia magna)
	EC50/72h	7,5 mg/l (algues)
	LC50/96h	2,92 mg/l (truite arc-en-ciel)

67747-09-5 PROCHLORAZE

Oral	EC50/72h	0,1 mg/l (senastrum capricornutum)
	LC50/48h	4,3 mg/l (daphnia)
	LC50/96h	1,5 mg/l (truite arc-en-ciel)

Solvant aromatique lourd ND

Oral	EC50	1-10 mg/l (algues)
	LC50/96h	1-10 mg/l (poisson)

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2009

Révision: 26.11.2009

Nom du produit: SPORTAK HF

(suite de la page 4)

- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Indice Kemler:** 90
- **No ONU:** 3082
- **Groupe d'emballage:** III
- **Étiquette de danger:** 9
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation du produit:** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PROCHLORAZE, Solvant aromatique lourd ND)

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 9
- **No ONU:** 3082
- **Label:** 9
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-A,S-F
- **Marine Pollutant:** Oui
- **Désignation technique exacte:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (prochloraz, Solvant aromatique lourd ND)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2009

Révision: 26.11.2009

Nom du produit: SPORTAK HF

(suite de la page 5)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:


· Classe ICAO/IATA:	9
· No ID ONU:	3082
· Label	9
· Marquage spécial:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (prochloraz, Solvant aromatique lourd ND)

· Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : PROCHLORAZE, Solvant aromatique lourd
ND

15 Informations réglementaires
· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solvant aromatique lourd ND
PROCHLORAZE

· Phrases R:

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France)

:
Classification : Xn, Nocif.
N, Dangereux pour l'environnement.

Phrases R :

- R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2009

Révision: 26.11.2009

Nom du produit: SPORTAK HF

(suite de la page 6)

l'environnement aquatique.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Prescriptions nationales:**

· **Maladies professionnelles**

Tableau 4bis : Affections professionnelles provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques

· **Rubrique ICPE n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement**

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

10 *Inflammable.*

22 *Nocif en cas d'ingestion.*

37 *Irritant pour les voies respiratoires.*

41 *Risque de lésions oculaires graves.*

50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*

66 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*

67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· **Contact:** e-mail : fds@phyteurop.fr

· **Information**

Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

<i>Produits classés</i>	<i>délaï de ré-entrée</i>
<i>Cultures à l'extérieur de locaux</i>	<i>Min. 6h</i>
<i>Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux</i>	<i>Min. 8h</i>
<i>Produits classés R36, R41, R38, R34, R35</i>	<i>Min. 24h</i>
<i>Produits classés R42, R43</i>	<i>Min. 48h</i>

· **Stabilité :**

La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

· **Validité :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F